

Projet d'analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues

Co-financements sollicités :



UNION EUROPÉENNE



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Le risque d'inondation est une priorité portée notamment à travers les plans Loire successifs depuis 1994.

Parmi les voies d'actions possibles et identifiées, on retrouve celle consistant à « Préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues »



La rétention de volumes importants profite à l'ensemble de l'aval des cours d'eau. Cela nécessite une solidarité amont aval, dans une approche qui doit être cohérente à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents afin de ne pas induire des effets négatifs croisés.

Cet enjeu prioritaire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents est repris dans les documents cadres :

- Le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 qui, dans son chapitre 1 intitulé « repenser les aménagements des cours d'eau », présente une orientation fondamentale (1 B) relative à la préservation des zones d'expansion de crues (ZEC) en précisant que cette orientation contribue à :
 - une meilleure prise en compte de la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables,
 - la sauvegarde ou la restauration du caractère naturel et de la qualité écologique des champs d'expansion de crues.
- Le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin (PGRI) Loire-Bretagne 2016-2021 comporte un objectif (n°1) : « Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines ».
- Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020, également, précise que la préservation, la reconquête et la gestion de ces ZEC sont considérées comme relevant d'une action interrégionale de première importance, au nom d'une solidarité amont/aval.

Dans la perspective d'une large appropriation des résultats de ce travail, il est envisagé la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, parmi lesquels notamment :

- services des collectivités, de l'Etat et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- animateurs de SAGE
- gestionnaires d'espaces (CEN, SAFER, etc.)
- associations de protection de l'environnement
- représentants du monde socio-économique

Objet de l'étude

Il s'agit, à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, dans un cadre à la fois opérationnel et de développement/innovation, d'identifier le « champs des possibles » en débouchant sur une typologie, une appréciation des opportunités techniques, ainsi que des faisabilités sociales et financières.

Cf. : Appel d'offre publié le 6 août 2015

3 phases prévues pour cette étude :

- Détermination des éléments de mise en œuvre de la solution « zone d'expansion de crues », en réponse au risque inondation,
- Anticipation opérationnelle des potentialités de préservation et des modalités de gestion
- Prospection des solutions fondées sur la nature et des infrastructures vertes.

L'étude s'inscrit dans le prolongement des études et travaux déjà réalisés.

Première phase : mise en œuvre de la solution

Identifier le « champ des possibles » en débouchant sur :

- une typologie des zones d'expansion de crues existantes et potentielles, incluant une évaluation de la vulnérabilité et ses perspectives d'évolution.
- une appréciation des opportunités techniques (comprenant une hiérarchisation des potentialités d'expansion) et des faisabilités sociales et financières (analyse des coûts de préservation, de restauration et de gestion).

Une attention particulière sera portée à l'exploitation des informations déjà produites sur les zones inondables : notamment dans les nombreuses études de propagation des crues qui ont été conduites depuis l'étude SOGREAH de 1982 sur la Loire, ainsi que dans des travaux plus récents tels que l'étude « 3P » Allier, l'étude « globale » Bassin du Loir, l'étude « de vals » du giennois, également dans des documents d'urbanisme.

Deuxième phase : anticipation opérationnelle

Des zooms territorialisés proposant une mise en œuvre de la solution seront proposés (une dizaine de sites). Ceux-ci pourront prendre place sur le périmètre de TRI et/ou de SAGE et se feront en lien étroit avec les structures porteuses de ces démarches.

Allier (en lien avec le Contrat territorial Allier AVAL), Loir, Loire en Rhône-Alpes dont les SAGE ont marqué un intérêt particulier pour cette thématique ; également sur des territoires identifiés dans le POI tel que l'Indre, voire d'autres ayant manifesté un intérêt particulier tel que l'Oudon et l'Authion.

Objectif : souligner des espaces devant faire l'objet de préconisations d'actions sur ces territoires en délimitant des secteurs privilégiés pour l'épanchement des eaux de crue et à prospecter pour la mise en œuvre d'une gestion quantitative « patrimoniale » de l'eau à l'échelle des territoires retenus.

Réalisation en parallèle :

- estimation des coûts liés à la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones d'expansion de crue spécifiques à ces territoires,
- estimation des « gains » liés au sur stockage des eaux en période de crue, notamment pour l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage (volumes stockés, etc.), via des analyses de type ACB.

Troisième phase : Identification des pistes existantes dans le registre des solutions fondées sur la nature et les infrastructures vertes, en particulier celles contribuant à la réduction du risque d'inondation.

- générer des avantages écologiques, économiques et sociaux grâce à des solutions naturelles.
- combiner une meilleure gestion des risques et de la résilience, restaurer des écosystèmes dégradés mais également s'adapter aux impacts du changement climatique.

Cette troisième phase s'appuiera sur des enquêtes ou des questionnaires ciblés, afin d'identifier les pistes déjà existantes.

Un lien avec des équipes de recherche pourra être envisagé, en premier lieu avec d'éventuels projets portés dans le cadre du plan Loire IU, mais également dans d'autres cadres.

Calendrier :

A titre indicatif, sous réserve de l'obtention des co-financements sollicités, il est prévu une notification du marché début novembre 2015, et une réalisation de l'étude sur une durée de 8 mois à compter de mi-novembre 2015.